

EXPOSITION PÉNITENTIAIRE

A SAINT-PÉTERSBOURG (1)

Les membres de la Société des prisons savent que les congrès pénitentiaires, tels qu'ils fonctionnent actuellement, sont des réunions successivement provoquées en différents pays et dans lesquelles les personnes compétentes viennent débattre les questions de doctrine et de pratique, pénales et pénitentiaires, dont le programme a été arrêté à l'avance.

On a pensé qu'il serait bon de compléter ces congrès par des expositions dont l'objet a été préalablement déterminé et qui permettent de joindre aux discussions théoriques, aux explications écrites ou verbales, une sorte d'enseignement par l'aspect, l'exacte connaissance des œuvres ou des établissements et la constatation des méthodes suivies en chaque contrée par chaque genre de service.

A Saint-Petersbourg, conformément à la décision prise à la commission pénitentiaire internationale, ainsi que par la commission d'organisation du Congrès, il avait paru utile de diviser rationnellement l'exposition en trois sections :

- 1) Travail des détenus soumis au régime cellulaire ;
- 2) Objets servant à l'aménagement des établissements correctionnels, données relatives à ces établissements, spécimens des travaux faits par les mineurs ;
- 3) Produits du travail des détenus dans les prisons en commun.

Le manège Michel, ayant une superficie de 163 mètres de long

(1) Voir ci-dessus les *Établissements pénitentiaires de Saint-Petersbourg* : Musée pénitentiaire.

sur 36^m, 30 de large, avait été mis, à partir du 24 avril 1890, à la disposition du Comité de l'Exposition.

Le local était divisé de la manière suivante :

En long — des deux côtés de l'allée centrale était disposé le groupe se rapportant aux prisons en commun. L'allée de gauche séparait le groupe précédent de celui des établissements correctionnels pour mineurs. L'allée de droite séparait le groupe central de celui des prisons cellulaires.

En large — d'après le nom des différents États, selon la quantité de mètres carrés réclamés par ceux-ci et dans l'ordre alphabétique.

La stricte exécution du programme, c'est-à-dire la division rigoureuse de l'Exposition en trois groupes principaux, tout en maintenant un lien entre les exposants d'un même pays, offrait dans la pratique des difficultés sérieuses. En effet, certains États n'avaient envoyé qu'une quantité restreinte d'objets à exposer, ce qui rendait difficile la disposition dans toute la largeur de l'édifice. Pour beaucoup de pays, la quantité d'objets envoyés se rapportant aux différents groupes ne répondait pas à l'étendue de placement qui, dans la répartition primitive, leur avait été attribuée ; enfin le 3^e groupe s'est trouvé relativement le plus étendu.

Ces différents motifs ont obligé d'admettre des dérogations au principe adopté pour l'organisation. Chaque groupe était subdivisé en classes ; mais cette subdivision n'a pu être maintenue d'une façon absolue pour les États étrangers.

Pour la Russie : Le groupe I se subdivise en : 1^o produits du travail des jeunes détenus ; 2^o objets relatifs au mode de leur entretien.

Les groupes II et III se subdivisent en un certain nombre de classes, ainsi qu'il suit : 1^o filage et tissage ; 2^o corderie ; 3^o articles de paille, d'écorce, de tille et de racines d'arbres ; 4^o menuiserie, tour, charpenterie, tonnellerie, peinture en bâtiments, carrosserie, etc. ; 5^o forge et serrurerie, articles de fer et de cuivre, machines et ustensiles agricoles ; 6^o reliure et cartonnage ; 7^o vêtements et chaussures, vêtements pour détenus, pour gardiens, équipement, cordonnerie, chaussures diverses, ouvrages à la main ; 8^o bâtiments pénitentiaires ; 9^o travaux à l'extérieur ; 10^o tannerie ; 11^o différents objets et effets produits par les détenus non compris dans les autres classes ; 12^o articles et renseignements divers se rapportant à l'entretien des détenus.

Tout l'aménagement intérieur de l'exposition, savoir : la fabrication des tables, vitrines, panneaux, étagères, etc., a été fait par les détenus des prisons de Saint-Petersbourg ; la toile écrue et la plupart des tissus constituant le principal matériel ayant servi à l'ornementation sont également des produits du travail des détenus.

En général on a eu en vue de mettre le plus de simplicité possible dans l'aménagement de l'exposition. On n'a dû louer des ouvriers que pour les travaux qui ne pouvaient être faits à l'avance et qui devaient absolument être exécutés dans l'enceinte même du manège.

Pour accentuer autant que possible le caractère utilitaire et instructif de l'exposition, toutes les institutions qui y prennent part ont été invitées à fournir, par rapport aux objets exposés, des données qui pourraient servir de matériaux pour dresser un catalogue raisonné.

Pour donner une idée générale et exacte de cette exposition, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire les articles du *Journal de Saint-Petersbourg*, sur les sections étrangères et russe, nous réservant de donner ensuite quelques explications plus développées sur la section française.

SECTIONS ÉTRANGÈRES

« On sait quel vif intérêt les gouvernements modernes apportent à l'étude des questions pénitentiaires. Chacun des congrès a marqué un pas en avant pour la solution de ces questions. Cette fois, on met sous les yeux la démonstration exacte de ce qui se fait ; on joint l'exemple à la théorie, à côté du Congrès on organise une exposition.

« L'exposition est internationale ; six des plus grands États de l'Allemagne, la Prusse en tête, y prennent part ; les autres grandes puissances : Autriche-Hongrie, France, Italie, y sont représentées. Il y a aussi quelques envois d'Angleterre. Presque tous les États de l'Europe, et de plus le Japon et la République Argentine, ont envoyé leurs produits. La Russie occupe le plus grand espace.

« Il ne convenait pas de mettre dans l'installation une recherche trop grande, car on ne pouvait oublier le caractère grave qu'elle devait conserver pour répondre à son objet. Il ne fallait pas non plus rebuter l'attention par une excessive austérité : le moyen terme a été trouvé.

« A première vue et à titre d'impression d'ensemble, l'exposition apparaît comme destinée à montrer les différentes faces du travail pénitentiaire dans les différents pays. L'action bienfaisante du travail est un axiome de la science pénitentiaire, comme elle l'est d'ailleurs aussi dans la morale générale. L'intérêt financier y trouve également son compte : le travail des détenus donne un revenu à l'État et diminue d'autant les dépenses de leur entretien.

« On voit, par exemple, ce que peuvent faire les enfants et en général les mineurs et à quoi ils peuvent être le mieux employés. On leur donne d'abord le goût du travail et l'on arrive quelquefois à des résultats surprenants ; il est telle pièce de fer forgé faite en Belgique par des enfants de seize ans qui semble vraiment extraordinaire. En France il y a aussi chez les jeunes détenus une habileté de main incontestable.

« Les expositions des États allemands sont disposées en éventail, la Prusse occupant la partie centrale ; nous trouvons là les produits les plus variés : boiseries, meubles, étoffes et jusqu'à des fleurs artificielles. Nous avons un modèle très intéressant du pénitencier de Gross-Strehlitz et un modèle de cellule ; le Wurtemberg offre aussi quelques pièces curieuses.

« Les produits envoyés d'Autriche sont proprement de l'art industriel : là c'est le bois sculpté qui domine. Voilà des vêtements sacerdotaux fabriqués par les détenus ; plus loin des vêtements d'uniforme pour la troupe, ainsi que pour les gardiens ; plus loin encore de la tapisserie. Voilà des dessins représentant les principales prisons autrichiennes.

« La Belgique a envoyé un grand nombre d'objets. On sait que presque toutes les prisons sont organisées d'après le système cellulaire : voici le modèle de celle de Louvain, une des plus grandes de l'Europe, disposée en forme d'étoile. Nous constatons aussi que les uniformes de l'armée belge sont confectionnés dans les prisons.

« En Danemark, nous trouvons des filets et des appareils de pêche et des tissus de belle qualité. Nous ne citons que certains produits peu nombreux pour chaque pays ; car ce n'est pas l'énumération qui importe ; l'exposition doit être jugée comme une illustration des questions théoriques à débattre.

« Nous arrivons à la France, dont l'exposition est vraiment des plus remarquables ; on peut même dire que par son étendue, par l'heureux choix de tous les objets envoyés, par sa classification savante et sa haute portée scientifique, elle mérite en quelque sorte une place à part. Ce qui frappe d'abord, c'est cette étude historique

des pénalités usitées depuis les Hébreux jusqu'à nos jours. Il y a là une série de photographies consacrées à ce sujet, qui sont du plus haut intérêt. Voici les anciennes prisons : la Bastille, Vincennes, le château de Clisson : voici la Conciergerie, Loches, Fontevrault ; puis les premières prisons cellulaires, un modèle de cellule de condamné à mort, la coupe d'une cellule pour l'isolement nocturne.

« D'autres modèles des plus intéressants : celui d'une colonie agricole et d'une colonie maritime pour mineurs. Voici les services spéciaux : ceux des relégables, des dépôts, mensuration anthropométrique. Voici également des spécimens très curieux du travail pénitentiaire. Mais il y aurait trop à citer.

« Nous ne prétendons pas ici donner un compte rendu complet : nous avons cité quelques pays, mais il reste à parler de quelques-uns encore. Les hommes spéciaux étudieront les objets ; mais ils compulsent les documents apportés en si grand nombre, les registres et jusqu'aux cahiers d'étude des détenus. Car cette exposition s'adresse sans doute au grand public que son objet intéresse, mais elle a sa portée spéciale, qui est d'ordre à la fois scientifique et utilitaire.

« Après la France, nous trouvons l'Italie. Il serait banal de remarquer que dans le choix des travaux imposés aux détenus chaque nation laisse percer son génie propre. La section italienne donne une certaine place aux beaux arts, musique, gravure, etc. Les hommes de métier étudieront avec intérêt le modèle de la grande colonie pénale agricole della Tre Fontane, installée dans une ancienne abbaye de trappistes, à 2 kilom. 1/2 de Rome ; on y travaille à l'assainissement de la campagne romaine, plantant des eucalyptus, pour détruire la malaria et pratiquant des canaux. L'emploi du travail des détenus à des ouvrages agricoles a de l'importance au point de vue pénitentiaire. L'Italie en offre encore un autre exemple : elle a envoyé une collection de vins fabriqués par ses détenus.

« Voici le Japon dont l'exposition est très élégamment aménagée ; ce pays se préoccupe des questions pénitentiaires. On regrettera de ne pas voir de modèles de prisons japonaises qui sont dit-on, très intéressantes.

« Dans ce rapide aperçu nous ne pouvons tout mentionner. On trouvera matière à enseignement dans les expositions de la Suisse, de la Suède et de la Norvège, etc. Le mode de classification adopté s'est trouvé très heureux et facilite les études. Chaque

pays a fourni son contingent et il n'est pas un seul objet envoyé qui soit indifférent.

« La science pénitentiaire est d'ordre expérimental ; elle appuie ses déductions sur les données de l'expérience et, à ce titre, elle a besoin de la plus grande masse de matériaux possible. Les faits les plus minimes ont pour elle de l'importance ; elle les note attentivement, car elle n'entend avancer qu'à bon escient, la plus grande circonspection lui étant prescrite en raison de la gravité des questions qu'elle soulève et qui touchent au plus vif des intérêts de la société. »

SECTION RUSSE

« La section russe occupe le plus de place à l'exposition.

« Voici l'industrie du filage et du tissage, représentée dans un certain nombre de prisons : voici d'intéressants spécimens de drap et quelques pièces de soie blanche, faites dans les prisons de Taschkent. Voici la corderie, les nattes, surtout celles de la prison dite « Château de Lithuanie » à Saint-Pétersbourg, puis tous les produits faits de paille, écorce d'arbre, etc. ; de curieux ouvrages en mosaïque de paille ; des machines et ustensiles agricoles. Là, comme partout, les envois de l'établissement correctionnel de la capitale occupent le premier rang. Plus loin, la ferblanterie, la menuiserie, les travaux de tourneur, etc.

« Le peuple russe a un certain nombre d'industries qui lui sont plus familières. Le climat joue également son rôle dans le choix des travaux. Il est des établissements qui, en raison de leur aménagement intérieur et de leurs conditions particulières, se prêtent plutôt à tel genre d'industrie qu'à tel autre.

« Quelques prisons forment des subdivisions spéciales. Les prisons finlandaises ont envoyé des étoffes de bonne qualité, à très bon marché. La prison de Mitau, en Courlande, a été également séparée des autres.

« Il y a des modèles de prisons réellement remarquables. De ce nombre est le modèle, en grandeur naturelle, d'une cellule de prisonnier dans la prison du quartier de Vibourg de la capitale ; on peut juger de la disposition intérieure de la cellule, du cube d'air respirable et du mode de communication avec le prisonnier. A côté, reproduction complète de la même prison, réduite, mais de façon cependant, que les principaux détails apparaissent. On sait

que la prison du quartier de Vibourg a été construite d'après tous les principes de la science pénitentiaire ; tous les perfectionnements nouveaux y ont été introduits. Elle est destinée à servir de modèle.

« Le mode de chauffage, d'éclairage, de ventilation, etc., y a été réglé avec le plus grand soin ; les questions d'alimentation y ont été aussi très étudiées.

« En améliorant l'état des lieux de détention, on s'efforce de les empêcher de devenir un réceptacle de maladies qui se propageraient ensuite dans la population honnête. En procurant aux détenus des ressources par leur travail, on cherche à empêcher qu'à leur rentrée dans la société ils ne deviennent un fardeau pour elle. La réforme même du système de surveillance a pour but de relever la discipline parmi les détenus et de laisser à la détention le caractère répressif qu'elle doit avoir pour conserver sa portée sociale.

« C'est à ce point de vue que doivent être envisagés aussi les autres perfectionnements apportés dans certaines branches spéciales du service pénitentiaire.

« On examinera avec intérêt les modèles des grandes barges servant au transport des condamnés sur les fleuves de la Sibérie et sur le Volga. On verra comme ces grands bâtiments sont habilement aménagés, comme toutes les précautions y ont été prises pour assurer les meilleures conditions sanitaires à bord. A côté, se trouve le modèle du vapeur le *Nijni-Novgorod*, qui transporte les déportés à l'île de Sakhaline. Il a été aussi l'objet d'installations spéciales.

« Voici des modèles de maisons d'étape où se reposent les condamnés conduits en Sibérie ; une série de photographies représentant des scènes relatives au service des transfèrements.

« Voici enfin — car nous arrivons à l'extrémité de l'exposition — à gauche, tout ce qui se rapporte aux travaux forcés de Nertchinsk, en Sibérie, et à droite ce qui concerne l'île de Sakhaline, où se fait la déportation par voie maritime. Au fond de la salle est un panorama de la mine de plomb argentifère d'Agaltchi, du district minier de Nertchinsk.

« Nous ne saurions prétendre à donner ici une description détaillée. Chaque pièce a son importance. Pour Nertchinsk, par exemple, il semble que rien ne manque pour que le tableau soit complet. Voici des biscuits servant à la nourriture des détenus, le thé qu'on leur donne, les pommes de terres séchées, etc ; une masse

de documents authentiques relatifs aux travaux forcés, qu'on pourra étudier à loisir ; les modèles des établissements eux-mêmes ; une prison nouvelle en pierre ; à côté, une ancienne prison en bois. Ces deux pyramides qui se dressent à gauche représentent, l'une la quantité d'argent, l'autre la quantité d'or extraites des mines de Nertchinsk par les forçats depuis 1709 jusqu'en 1889.

« A droite, avons-nous dit, se trouvent les modèles des établissements de Sakhaline, ainsi qu'une grande quantité de données relatives au service des travaux forcés dans cette île. Là aussi il y a des pièces du plus grand intérêt. On a pu joindre à cette exposition une remarquable collection réunie à Sakhaline par M. le Dr Souprounenko. Elle contient des pièces très curieuses pour l'étude de l'anthropologie, de la flore et de la faune de cette île.

« Quant au panorama du fond, il a été merveilleusement exécuté. Il reproduit les moindres détails des travaux ; les passages souterrains sont imités d'une manière saisissante, on a tout à fait l'illusion de la réalité. »

Avant de revenir à la section française dont nous voulons parler plus longuement, il ne nous reste qu'à dire que le catalogue de l'exposition (24 fascicules) avait été imprimé à Saint-Petersbourg par les soins du comité d'organisation, sauf les notices de la section française composées et tirées par les soins de l'administration pénitentiaire à l'imprimerie de Melun et à payer un juste tribut d'éloges à la Commission de l'exposition qui se composait de MM. de Komorsky, commissaire général, le baron de Buxhœvden, Pletneff, Polénoff, Savostianoff, Sleptsoff, Soldatenkoff, le comte Sollohoub et Souprounenko.

SECTION FRANÇAISE

On lisait dans le livret de l'exposition française : « La nécessité de la répression, c'est-à-dire de la protection contre les méfaits a été ressentie en toute société. Les institutions et les lois criminelles ont suivi les transformations de la vie des peuples qu'elles avaient pour objet de protéger. L'œuvre pénale remonte aux extrêmes limites de l'histoire.

« L'œuvre pénitentiaire, au contraire, est toute récente. Le traitement rationnel de la criminalité n'est vraiment cherché que

depuis peu, et c'est l'honneur des hommes qui se dévouent à ces difficiles études, c'est le bienfait de réunions telles que les congrès pénitentiaires, d'intéresser les différents gouvernements et toutes les personnes généreuses aux efforts poursuivis pour la préservation des honnêtes gens et pour l'amendement des coupables, pour l'éducation des êtres dégradés, pour la guérison des consciences et les progrès de la moralité humaine.

« Notre époque a droit de se féliciter de cette ambition noble, et c'est en se reportant dans le passé qu'on peut voir le chemin parcouru, comme on peut découvrir les voies de l'avenir.

« Telle est la pensée qui a fait considérer, pour ce qui concerne la France, comme la préface la plus logique, le prélude le plus consolant des travaux du Congrès, un tableau rétrospectif des anciens systèmes et moyens de répression. »

Cette citation explique qu'outre les trois divisions : Établissements et services pénitentiaires intéressant les mineurs; Travail des détenus à l'emprisonnement individuel; Services et documents étrangers aux deux groupes précédents, il ait paru utile d'ajouter le tableau documentaire des anciennes pénalités et des anciennes geôles en France jusqu'au dix-neuvième siècle et l'histoire positive du régime des prisons pour courtes peines et des établissements pour longues peines de 1790 à 1890.

La section française était donc divisée ainsi :

Division A. — Les anciennes pénalités et les anciennes geôles. — 1° Anciennes pénalités. — Cette subdivision comprend un ensemble de documents, extraits, reproductions d'ouvrages, miniatures, etc., indiquant les pénalités et supplices dans l'antiquité, spécialement chez les Hébreux et les Romains et les procédés de justice et de répression en usage dans l'ancienne France particulièrement aux XIV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. — 2° Anciennes geôles. — Là se trouvaient les types de prisons dans l'antiquité et dans l'ancienne France et spécialement les châteaux historiques ayant servi ou servant actuellement de prison.

Division B. — L'histoire des prisons depuis cent ans. — 1° Histoire des prisons pour courtes peines en France depuis cent ans. — On y voyait d'abord les vieilles prisons communes (1790-1840), puis (1840-1853) les premières prisons cellulaires, les types nouveaux (1863-1875) de maisons affectées à l'emprisonnement en commun avec séparation de catégories des détenus, enfin les types

définitifs de maisons affectées à l'emprisonnement individuel de 1875 à nos jours. — 2° Histoire des cent dernières années pour les établissements de longues peines. — Dans cette subdivision étaient exposés les types anciens de maisons centrales encore affectées au régime en commun, les types plus récents de maisons centrales affectées au régime en commun avec quartiers cellulaires, et les derniers types de maisons centrales affectées au régime de travail en commun pendant le jour avec isolement individuel pendant la nuit. A la maison de Melun étaient rattachés les spécimens d'ateliers et de travaux en régie au compte de l'État notamment de l'imprimerie administrative et de l'atelier de confection des uniformes de gardiens. Une quatrième partie montrait les types d'établissement pour longues peines et prisons en commun avec travaux en plein air. Enfin la cinquième partie fournissait des vues d'ensemble pour tous les établissements de longues peines en France.

Division C. — Le travail des détenus. — Là étaient fournis tous renseignements, exemples, objets et explications sur le fonctionnement du travail dans les prisons, spécialement au régime d'isolement individuel. Nomenclature complète des travaux ou occupations que comporte le système d'emprisonnement en France à l'heure actuelle. Collection de panneaux offrant aux yeux du visiteur les spécimens exacts de la production et des objets produits en chaque genre d'industrie, savoir : 1° dans les maisons de courtes peines, expressément classées pour l'emprisonnement individuel; 2° dans les maisons non spécialement classées, mais contenant des chambres ou pièces d'isolement; 3° dans les cellules dépendant des maisons centrales. Une quatrième fournissait même des échantillons de travaux de patience confectionnés par des détenus à l'isolement individuel. Ajoutons des modèles réduits et des plans détaillés de bâtiments cellulaires, indiquant les conditions d'existence des détenus dont la main-d'œuvre est ainsi exposée.

Une des notices explicatives jointes au catalogue signalait le soin qu'on avait eu de donner les objets tels qu'ils sont habituellement confectionnés par des détenus de conduite et d'aptitude moyennes et non pas des ouvrages confectionnés à dessein, ayant une valeur supérieure à celle qu'on peut normalement attendre de la main-d'œuvre des détenus.

Division D. — Établissements, œuvres et services intéressant les mineurs. — Cette division répondait à la partie la plus inté-

ressante de l'exposition internationale, telle que l'avaient conçue les organisateurs du IV^e Congrès.

Les objets à exposer ne semblaient devoir être que la constatation, la démonstration des idées et des méthodes suivies en chaque pays. Aussi les notices jointes au catalogue français contenaient-elles tous les renseignements utiles sur les conditions dans lesquelles fonctionnent ces établissements et ces services d'après la législation actuelle dudit pays.

Tous les établissements publics répondant à ce service étaient présentés dans la section française. On y voyait des plans, tracés, etc., plans en relief montrant les bâtiments, les domaines, les exploitations, avec figuration en miniature des constructions, cours, préaux, chemins, clôtures, plantations, champs et modes de culture, même des animaux et des productions principales, des machines, outils et instruments.

A ce mode d'instruction positive s'ajoutaient tous les faits, chiffres et explications désirables, dans les notices qui avaient été dressées suivant la même méthode, pour chacun des établissements publics, afin de répondre à un questionnaire préparé avec un soin minutieux et avec le plus entier discernement, par le comité russe d'organisation. Un certain nombre d'œuvres et d'établissements privés ont figuré dans cette partie de la section française, selon les éléments qui ont pu être fournis et envoyés à Saint-Pétersbourg. La plupart ont donné, sous une forme succincte, leur réponse au questionnaire général.

Division E. — Œuvres, services et travaux divers. — Dans cette division avaient été groupés les divers documents, sujets et objets dont la présentation avait paru offrir un réel intérêt, mais qui ne se rattachaient pas aux autres classes. C'était, par exemple, tout ce qui concerne le fonctionnement du service anthropométrique. C'était une collection de vues stéréoscopiques reproduisant les principales scènes de la vie pénitentiaire dans les établissements des divers genres. C'était l'exposé de certaines œuvres de patronage, puis la collection des travaux de la statistique pénitentiaire et celle des volumes de la statistique criminelle en France. C'étaient enfin les comptes rendus et les actes de la Société générale des prisons.

L'exposition pénitentiaire internationale inaugurée, comme le congrès le 3/15 juin 1890 n'a été close que le 12/24 juillet alors que les séances du congrès avaient pris fin le 12/24 juin. Le sue-

cess a été complet. Le nombre des entrées payantes, de 5 à 600 par jour au début, s'était accru bientôt et vers la fin il dépassait le chiffre de 1.500.

L'installation et le service de la section française avaient été confiés à M. Barra à qui nous sommes heureux d'offrir ici toutes nos félicitations pour l'habileté avec laquelle il a su accomplir cette tâche délicate.

En achevant ce rapide compte rendu, qu'on nous permette de citer encore le *Journal de Saint-Pétersbourg* et de nous approprier ses conclusions : « Puisse cette exposition être envisagée comme elle le mérite, c'est-à-dire avec l'intérêt sérieux qui doit entourer ce qui touche à la science pénitentiaire ! Cette science n'est-elle pas une des plus hautes parmi celles consacrées à l'étude des grandes fonctions sociales ? La civilisation moderne dont nous sommes si fiers ne serait que mensonge, si elle n'avait pour but que la poursuite des progrès matériels. Elle doit aussi, et avant toute chose, avoir en vue le progrès moral et pour cela elle doit atteindre le crime dans sa source même. La société doit être défendue avec énergie contre ses ennemis intérieurs ; mais ne pouvant détruire le mal, il faut tâcher de l'empêcher de se propager.

« La science pénitentiaire appartient à la catégorie de celles qu'on classe sous le nom de morales et politiques. Elle est une dérivation de la morale appliquée ; elle peut être regardée comme destinée à lutter contre le mal. C'est là son ambition, c'est là son but et c'est là son honneur. »

E. PAGÈS.